

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 9 juillet 2019



Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

**Délibération n°1921 : Conventions de partenariat entre l'Association et
Compagnie Théâtre de l'Iris – ENMDAD – années scolaires 2018-2019 et 2019-
2020**

Rapporteurs : M. Martial Pardo, Directeur de l'ENMDAD

Délibération n°1921 : Conventions de partenariat entre l'ENMDAD et le Théâtre et Compagnie de l'Iris pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020

Mesdames, Messieurs,

Les présentes conventions de partenariat ont pour objectif de fixer les termes du cursus de **formation préprofessionnelle en théâtre** porté par le partenariat ENMDAD et Théâtre et Compagnie de l'Iris.

Ce cursus se traduit par une relation d'échanges et de rencontres des pratiques, s'effectue grâce à :

- La mise en place d'un partenariat axé sur la transversalité et les pratiques croisées entre musiciens, comédiens et danseurs
- La dynamique complémentaire de la vie artistique des deux structures articulant la pédagogie à la scène
- L'intervention régulière au sein de l'ENMDAD de comédiens, artistes chorégraphes et formateurs en techniques corporelles, du Théâtre et Compagnie de l'Iris
- La délivrance des Diplômes d'Etudes Théâtrales en fin de cursus.

Afin de prolonger ce partenariat, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer :

- La convention 2018-2019 entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne et l'Association Théâtre et Compagnie de l'Iris, dont le projet est joint en annexe.
- La convention 2019-2020 entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne et l'Association Théâtre et Compagnie de l'Iris, dont le projet est joint en annexe.

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion prolongent le partenariat et autorisent le Président à signer les deux conventions.

Annexes : Conventions ENMDAD - Théâtre et Compagnie de l'Iris 2018-2019 et 2019-2020.



Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion

**Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne**



Transmission Préfecture le : **18/07/19**